RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

283

NUMÉRO

Mercredi 19 décembre 2007

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PROCESSUS DE LISBONNE : CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL Á LA PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2008

CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE PRINTEMPS 2008

RAPPORTEUR :
JACQUES DURON
AU NOM DE
LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE
PRÉSIDÉE PAR
EVELYNE PICHENOT

Contributions adoptées par le Bureau du 9 et du 23 octobre 2007

La stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'Union européenne, d'ici à 2010, « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde* », a connu en 2005 le « *recentrage de ses priorités sur la croissance et l'emploi* » et un renforcement de l'implication des acteurs nationaux dans sa mise en œuvre.

Le Conseil européen de mars 2005 a appelé chaque État membre à adopter pour 2005-2008 un Programme national de réforme (PNR) et à rédiger en 2006 et 2007 un rapport de suivi de ce PNR. Le Comité économique et social européen (CESE) a pour sa part été invité à mettre en place un réseau d'initiative de la société civile associant les CES nationaux et à élaborer pour mars 2008 un Rapport de synthèse comprenant une contribution de chaque CES national.

Chargé par le gouvernement français d'une saisine permanente sur le suivi du PNR, le Conseil économique et social a adopté deux travaux en préparation du Conseil européen de 2008 : une communication rassemblant ses propositions récentes concernant les thématiques de Lisbonne et ses observations sur le projet de rapport de suivi 2007 du PNR ; une contribution au rapport de synthèse du CESE, qui analyse l'implication de notre assemblée dans le suivi du cycle actuel de la stratégie et présente ses orientations pour le prochain cycle de celle-ci.

Avertissement : cette note d'Iéna présente deux communications du Conseil économique et social présentées au nom du Bureau par Jacques DURON au nom de la délégation pour l'Union européenne

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

I - UNE IMPLICATION CROISSANTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LE CYCLE DE LISBONNE ET LE SUIVI DU PNR

1. Une implication précoce du CES

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a défini un objectif stratégique à dix ans : « *faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* », en coordonnant politique macro-économique, « *stratégie européenne pour l'emploi et pour l'inclusion* » et préoccupations environnementales.

L'implication du CES de France dans cette démarche a été précoce : dès 2003, il publiait une communication *Processus de Lisbonne* : ***contribution du Bureau à partir des avis du CES préparatoire au sommet de printemps 2004*** pour valoriser ses avis auprès des instances préparant l'expression de la France lors des sommets européens de printemps. Un travail de ce type a aussi été réalisé en 2004 et 2005, contribuant à mieux faire connaître la stratégie de Lisbonne, auprès de la société civile organisée.

2. Recentrage de la stratégie à mi-parcours et élaboration du Programme national de réforme

Le Conseil européen de mars 2005 a dressé un bilan mitigé de Lisbonne à mi-parcours, se prononçant pour un « *recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* » et soulignant le rôle des acteurs nationaux et locaux pour s'approprier la stratégie et participer à la réalisation de ses objectifs.

L'apport des partenaires sociaux, des CES nationaux et du CESE était noté, celui-ci étant encouragé à créer un réseau interactif d'initiatives de la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie. Le CES de France a contribué dans ce cadre avec les autres CES nationaux aux rapports de synthèse établis par le CESE en vue des Sommets de printemps 2006 et 2008.

Les Etats membres ont aussi été chargés d'élaborer un PNR pour la période 2005-2008, ainsi qu'un rapport annuel de suivi analysant la mise en œuvre des mesures prévues dans le PNR et leurs résultats.

3. Le CES s'est organisé pour suivre le PNR

L'adoption du PNR en septembre 2005 a marqué une étape majeure dans l'implication du CES, le gouvernement lui **confiant une saisine pluriannuelle sur le suivi de ce Programme**. Un dispositif de travail adapté au cycle annuel de la stratégie a été établi, ainsi que des contacts réguliers avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui, placé auprès du Premier ministre, élabore le PNR de la France et ses rapports de suivi.

Une première **évaluation des conditions de mise en œuvre** des missions inscrites au PNR a été faite par le CES en 2006 dans son avis annuel de conjoncture économique et sociale. Le gouvernement a souhaité qu'elle soit complétée **pendant la durée du PNR** par des avis portant sur le suivi d'un ou plusieurs de ses aspects, et a **consulté le CES sur les projets de Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR**, établis en vue des Sommets de printemps 2007 et 2008, avant leur transmission à la Commission européenne.

Un programme prévoyant une vingtaine de travaux du CES portant sur des aspects du PNR a été transmis au Premier ministre en 2006. Fin 2007, la plupart de ces avis avaient été publiés et transmis au gouvernement. Une vingtaine d'autre avis portant sur des sujets figurant parmi les priorités de Lisbonne a été adoptée par le CES depuis le lancement du PNR. Une communication a aussi analysé, en 2005 et 2007, l'évolution des résultats de notre pays quant aux objectifs fixés pour l'UE par le Conseil européen, rappelant ceux que s'est fixés la France dans le PNR et les propositions du CES pour s'en rapprocher.

II - LA CONTRIBUTION DU CES AU PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2007 DU PNR

Comme il l'avait fait pour le projet de rapport 2006, le CES a adressé au gouvernement une contribution avant la finalisation du projet de Rapport de suivi 2007 du PNR qui, adopté en vue du sommet de printemps 2008, clôt le cycle 2005-2008 de la stratégie de Lisbonne.

1. Les observations du CES sur le projet de rapport de suivi 2007

Le CES souligne que les objectifs de Lisbonne sont encore loin d'être atteints et que la stratégie de Lisbonne repose sur **l'équilibre entre ses piliers économique, social et environnemental.**

Il note que l'élaboration d'un PNR et de rapports de suivi faisant l'objet d'une consultation nationale participe de la création dans les États membres de **rendez-vous annuels** sur l'avancement des politiques menées dans le champ de cette stratégie qui **favorise leur appropriation.**

Le rapport de suivi étant centré sur la seule politique gouvernementale, et **d'autres acteurs contribuant**, au plan national et local, à **réaliser les objectifs fixés dans le PNR**, la communication cite certains de ces apports.

Le CES montre également, outre les progrès mis en avant par le rapport de suivi, les **difficultés rencontrées et les domaines où doivent porter les efforts.**

Des observations sont ainsi formulées sur les différents axes des trois parties du projet de rapport de suivi. Certaines de ces observations, par exemple quant à l'importance du Grenelle de l'environnement, ont été **prises en compte par le gouvernement** avant l'envoi du document définitif à la Commission.

2. Un rappel des propositions du CES entrant dans le champ du PNR

La communication appelle l'attention du gouvernement sur les préconisations du CES pour les divers axes de la stratégie et du PNR.

Pour intégrer de manière systématique les **dimensions environnementale et du développement durable** dans nos raisonnements économiques, sociaux et énergétiques, le CES appelle à mettre l'accent sur la maîtrise de la demande d'énergie dans les politiques d'urbanisme et d'habitat, à faire du développement durable un axe essentiel du développement et de la recherche agricoles, à engager la mutation des transports de personnes et de marchandises en créant notamment une nouvelle dynamique pour le transport intermodal, à maîtriser les émissions du secteur électrique, à concevoir la sortie du pétrole, à généraliser l'étiquette énergie et à prendre en compte la valeur carbone.

Pour promouvoir une **véritable gouvernance européenne**, il faut accroître les moyens budgétaires de l'UE, remettre à plat le système des contributions et franchir un pas vers l'harmonisation fiscale européenne, favoriser le mieux-disant social et veiller à la cohésion économique et sociale dans l'UE élargie, renforcer la coordination dans de nouveaux domaines, tel que la politique énergétique.

Édifier l'économie de la connaissance, troisième volet du PNR, suppose pour le CES de développer la formation initiale et continue, afin de concilier gains de productivité et développement de l'emploi de qualité, d'intensifier la recherche et de conforter ses liens avec l'innovation, de mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, en prenant en compte les enjeux sectoriels et la nécessaire stimulation de l'innovation au sein des PME.

Pour **développer la compétitivité**, il faut mettre en place une stratégie industrielle et commerciale européenne, réduire la dette publique, soutenir l'investissement en conduisant à leur terme les programmes d'infrastructures, favoriser l'investissement des entreprises et l'apport d'investissements étrangers en France, faciliter la vie des entreprises en poursuivant simplification administrative et efforts pour « mieux légiférer ».

Dynamiser la politique de l'emploi nécessite de construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois, en tirant les potentialités des secteurs en devenir (services à la personne, notamment). Il faut aussi favoriser l'insertion des jeunes et un meilleur emploi des travailleurs les plus âgés, améliorer les conditions d'emplois des femmes et leur place dans les lieux de décision et sécuriser les parcours professionnels.

Quant à la **cohésion sociale et territoriale**, le CES met l'accent sur l'amélioration de la statistique sociale, sur la dynamisation des négociations sociales et sur l'engagement d'une action déterminée contre la pauvreté, en portant une attention particulière aux personnes en situation de précarité ou de fragilité économique et/ou sociale. Il formule des propositions pour un développement territorial équilibré, notamment en confortant les services publics au plan européen et national et en poursuivant le développement de l'Outre-mer.

III - LES PRÉCONISATIONS DU CES POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LISBONNE

La contribution au rapport de synthèse du CESE intègre les orientations du CES pour le cycle 2008-2011 de la stratégie, que débattra le Conseil européen de mars 2008. Si réviser de manière systématique les Lignes directrices intégrées, par nature flexibles, ne semble pas indispensable, une mise à jour pourrait les adapter au contexte économique, en mettant notamment

davantage l'accent sur la dimension sociale, peu avant la présidence française du Conseil de l'Union.

Des moyens financiers suffisants doivent être prévus pour permettre au futur budget européen **d'accompagner le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne** par des politiques communautaires appropriées (politique industrielle, par exemple), notamment quant aux investissements à prévoir en matière de recherche, de formation et d'infrastructures. Certaines politiques (énergétiques, démographiques ou éducatives, par exemple) n'entrant pas dans le cadre du projet de traité nécessitent une participation accrue des acteurs de la société civile et devront faire l'objet d'une attention particulière des CES nationaux.

La complémentarité des actions communautaires et nationales mérite d'être mise davantage en exergue : une part importante du Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique pourrait ainsi être affectée aux initiatives conjointes. Les aides consenties au titre des fonds structurels (FSE notamment) et les prêts de la BEI devraient, de manière incitative, être davantage liés à la stratégie de Lisbonne, dans le respect de la solidarité et de la diversité des composantes de l'Union.

Pour favoriser l'appropriation des sujets européens en France, le futur PNR doit constituer un **Programme national** (et non seulement gouvernemental) de réforme et faire l'objet, avant son adoption, d'une consultation approfondie du Parlement, des représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et du CES. Des déclinaisons sectorielles et régionales de la stratégie de Lisbonne pourraient être prévues dans chaque État-membre pour améliorer son adaptation à la diversité des territoires et des secteurs économiques. À titre d'exemple, la Commission devrait inciter les États-membres à intégrer les initiatives de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans le PNR.

Cette communication comprend aussi les contributions du CES aux avis du CESE de juillet 2007 sur les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen de 2006 : investissement dans la connaissance et l'innovation ; potentiel des entreprises, notamment des PME ; emploi pour les catégories prioritaires ; définition d'une politique énergétique pour l'Europe, aspects importants du PNR sur lesquels des préconisations sont formulées.

Jacques DURON, rapporteur au nom de la délégation pour l'Union européenne

Né le 25 mars 1950 à Désertines (Allier)

Fonctions au CES

- Président du groupe de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
- Membre de la section des affaires sociales
- Membre de la délégation pour l'Union européenne

Fonctions actuelles

- Membre du Haut Conseil à la coopération internationale (HCCI)

Anciennes fonctions

- Ancien Secrétaire général adjoint de la Fédération UNSA des cheminots en charge du dossier européen à la Fédération mondiale et européenne des travailleurs du transport ITF-ETF
- Ancien membre du Conseil national des transports (CNT)
- Ancien membre du Conseil supérieur du service public ferroviaire (CSSPF)

Ouvrages

- Rapporteur de la communication : *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007* (2006)